

Territoriaux
Agen-agglo



La Voix Agen Agglo

Jun 2021 n°386

Journal édité par le syndicat CGT des fonctionnaires
Territoriaux de l'agglomération d'Agen

CONTACTS

Permanences au siège de la CGT – Bourse du Travail - 9 Rue Frères Magen – 47000 AGEN

Tel : 05 64 25 01 01 / 06 70 21 41 80

(E-mail) territoriaux.agen@udcgt47.fr (Site Internet) territoriauxagen.wifeo.com

Permanences tous les Mardis après-midi de 14h/18h et les Vendredis toute la journée

Un 1^{er} mai qui ne marquera pas l'histoire

Quelques centaines de manifestants dans les allées agenaises ont défilé dans les rues à l'occasion de la fête des travailleurs.

L'occasion aussi de lister les revendications.

Il est temps de relever la tête, d'agir pour un monde juste, solidaire et durable !!

La meilleure manière de protester, c'est de manifester son désaccord face à un gouvernement sourd et aveugle !!!

Le syndicat déplore les violences notamment sur Paris et les autres villes de France à l'encontre des citoyens engagés et des militants CGT.

Alors non ! Nous ne sommes pas à « la botte » du patronat.

Nous sommes une organisation pacifiste et non violente.

A nos détracteurs, à bon entendeur ! Salut !



Vous pensez être déclarés en accident de travail ?

Petit conseil :

Vérifiez auprès de l'administration les dates de reprise de votre poste de travail (et plus généralement le suivi de votre dossier administratif).

En quelques mois, pas moins de 5 collègues ont rencontré des difficultés relatives à la reconnaissance de leur accident de travail.

De nouvelles expertises remettent souvent en question la situation administrative de l'agent, transformant l'arrêt pour accident de travail en arrêt maladie ordinaire provoquant parfois la reprise du travail du jour au lendemain !!!!

Le syndicat a sollicité l'administration pour échanger sur cette problématique et ce manque de prévoyance et d'information qui met en porte à faux la situation professionnelle et financière de l'agent.



Trois sujets abordés et demandés :

✓ **Le versement d'une prime exceptionnelle en abondant le CIA, compte tenu des différents projets non réalisés par l'administration : Ex :**

- 50% du Budget restant prévu pour les tickets restaurants : 50% des agents en bénéficie.
- 75% du Budget restant prévu pour une partie de prise en charge de la complémentaire santé : 25% des agents en bénéficie.
- Budget pour les vœux du Maire : non utilisé suite à la crise sanitaire.
- Budget global de l'administration pour des projets qui n'ont pas pu être mis en place suite au confinement et au covid (annulation du Pruneau Show...)
- Economie faite par l'administration grâce au télé-travail : Electricité, encre etc...
- **Réponse négative** : L'administration met en avant, qu'elle a mis en œuvre les mesures sanitaires et les gestes barrières et qu'elle a adapté les temps de travail et organisé le télé travail.

✓ **L'octroi d'un délai supplémentaire d'un mois pour la pose des congés de l'année précédente 2020**

- **Réponse négative** : explication de l'administration, la récente situation de re confinement partiel n'a pas été un obstacle à poser normalement ses congés 2020 puisque les congés scolaires d'avril ont été maintenus.

✓ **Revoir les heures prévues pour les agents annualisés qui ne peuvent effectuer la totalité des heures prévues au quotidien ou mensuellement et qui se trouvent en difficulté pour rattraper ces heures non comptabilisées pendant la période du confinement.**

- Cette demande sera étudiée lors d'un prochain dialogue social avec les élus en charge des ressources humaines.



Mobilisons-nous pour l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique

Les organisations syndicales de la Fonction publique territoriale constatent que les mesures contenues dans la loi dite de transformation de la Fonction publique suscitent des réactions de rejet de la part des agent.e.s.

En effet, loin d'améliorer les conditions de travail et d'exercice du service public, cette loi organise l'affaiblissement des services publics locaux, casse le statut de la Fonction publique et précarise les agent.e.s public.que.s dans leurs conditions de travail et leurs conditions de vie.

Alors que les agent.e.s de proximité ont montré leur rôle essentiel depuis plus d'un an assurant chaque jour la continuité des services publics et ont été en première ligne autant sur le plan sanitaire que social, le gouvernement n'a eu de cesse de continuer sa politique et d'appliquer ses contre-réformes. Face à la crise, la réponse du gouvernement consiste à appliquer le « quoi qu'il en coûte » et les dispositions régressives de la loi du 6 août 2019 sur le temps de travail et le droit de grève.

Parce que nous demandons l'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique, nous revendiquons ensemble :

- Le respect des accords locaux concernant le temps de travail : alors que le nombre de chômeur.euse.s ne cesse de croître, le sens de l'histoire va au partage du travail et donc à la réduction du temps de travail.
- Le respect du droit constitutionnel pour chaque fonctionnaire, agent.e public.que et salarié.e de pouvoir se mettre en grève. Ce qui casse le service public ce ne sont pas les grévistes, mais bien les politiques d'austérité menées depuis des années et contre lesquelles tou.te.s les agent.e.s se battent, quel que soit leur statut.
- Le maintien et le renforcement des CHSCT en tant qu'instances de plein exercice sans lesquels le premier confinement se serait déroulé de façon encore plus catastrophique pour les agent.e.s (mise en place des plans de continuité d'activité, pressions pour obtenir du matériel de protection,).

Les différents syndicats apportent leur soutien aux luttes en cours et appellent les agents à renforcer ces mobilisations, à se réunir et à se mobiliser dans l'unité afin de faire reculer les exécutifs locaux dans l'application de cette loi.

